

## *Etat des lieux des étangs : approche méthodologique avec les propriétaires*

RETOUR D'EXPERIENCE



### Contexte

Le bassin versant de la Sèvre Nantaise compte plusieurs milliers de plans d'eau (surface > 1 000 m<sup>2</sup>) dont la densité est plus élevée à l'amont qu'à l'aval et plus précisément sur les têtes de bassin versant.

Un COPIL s'est tenu avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour proposer une étude sur les étangs. Cette dernière a validé une étude sur un sous bassin. L'enjeu : travail important de sensibilisation auprès des propriétaires avec une réglementation sur les étangs peu effective.

Enjeux environnementaux : les étangs bloquent les sédiments et contribuent au réchauffement de l'eau.



### Mise en œuvre

- 1/ Reprise de tous les inventaires** (surface de la masse d'eau < 0,1 hectares = mare ; surface de la masse d'eau > 0,1 hectares = étang)
- 2/ Relevé des données cadastrales** afin d'avoir les coordonnées des propriétaires (47 étangs)
- 3/ Envoi d'un courrier** à chaque propriétaire (pas évident d'avoir les retours de tout le monde)
- 4/ Rencontre avec les propriétaires** : rencontre d'une heure environ où chaque propriétaire répond au questionnaire, puis prise de photos sur l'étang.



### A retenir...

- ✓ Etude bien acceptée par les propriétaires
- ✓ Sur les 47 étangs, 33 ont pu être expertisés (70%), 24 propriétaires rencontrés



**Blandine Desnouhes**  
Chargée de missions  
✉ [b.desnouhes@cpie-sevre-bocage.com](mailto:b.desnouhes@cpie-sevre-bocage.com)